

**VEOLIA PROPLETE
REGION SUD EST
ALPES ASSAINISSEMENT
ISDND DU BEYNON**

**COMPTE RENDU D'EXPLOITATION
2012**

**ISDND DU BEYNON
ALPES ASSAINISSEMENT
05 300 VENTAVON**





SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
1 – DESCRIPTION GENERALE DE L'ACTIVITE	5
1.1 LES NOUVELLES OBLIGATIONS ET DECISIONS ADMINISTRATIVES	5
1.1.1 L'organisation VEOLIA PROPLETE MEDITERRANEE :.....	5
1.1.2 Les modifications administratives :	5
1.2 LES TRAVAUX ET AMENAGEMENTS REALISÉS	6
1.2.1 Travaux d'étanchéité et de dégazage :.....	6
1.2.2 Travaux d'entretien annuels :.....	6
1.2.3 Bâchage du site en exploitation :.....	6
1.3 LES EVENEMENTS NOTABLES SURVENUS SUR L'ISDND	7
1.3.1 Incendies et incidents radiologiques.....	7
1.4 DEMARCHE ISO 14 001.....	7
2 – PARTIE II – SUIVI DE L'ACTIVITE	8
2.1 LES ENTRÉES DE DÉCHETS SUR LE SITE	8
2.1.1 Synthèse des déchets entrants :.....	8
2.1.2 Les déchets évacués.....	12
2.2 LE PHASAGE DU REMPLISSAGE	13
2.3 LA GESTION DES NUISANCES.....	13
2.3.1 Synthèse des demandes et observations	13
2.3.2 Les actions visant à la réduction des nuisances olfactives.....	14
2.3.3 La lutte contre les envols	14
PARTIE III – GESTION DES EAUX ET BIOGAZ.....	15
3.1.1 Description.....	15
3.2.1 Résultats.....	15
3.2 LA GESTION DES LIXIVIATS	17



3.2.1 Description.....	17
3.2.2 Production et traitement des lixiviats.....	17
3.2.3 Résultats.....	19
3.3 LA SURVEILLANCE DES EAUX SOUTERRAINES.....	20
3.3.1 Description.....	20
3.3.2 Résultats.....	21
« Les résultats ne montrent pas d'altération de l'eau au niveau des fonçages, des piézomètres ou du Beynon. ».....	24
3.4 LA GESTION DES BIOGAZ.....	24
3.4.1 Description.....	24
3.4.2 Les travaux réalisés :.....	24
3.4.3 Résultats.....	25
PARTIE IV – LES ETUDES.....	28
4.1 INSPECTION VIDEO.....	28
4.2 CONTROLE STABILITE FALAISE ET ETAT DES LIEUX.....	28
4.3 ETUDE FAUNE FLORE.....	29
4.4 AUTRES ETUDES.....	29
CONCLUSION.....	31

VEOLIA PROPLETE AGENCE ALPES ASSAINISSEMENT		
Responsable d'exploitation	Eric TRINQUIER	Tel : 06 74 89 58 51
Rédaction du rapport	Gisèle ARDALA	Tel : 04.92.53.64.84 Fax : 04 92 66 45 57
Date : 28/03/2013		
Signature Rédactrice:		
		
Date :		
Signature Responsable Exploitation :		
		



INTRODUCTION

Ce compte rendu d'exploitation couvre l'année civile d'exploitation 2012.

*« ...Une fois par an, l'exploitant adresse à l'Inspection des Installations Classées un rapport d'activité comportant une synthèse des informations relatives au contrôle des rejets tant liquides que gazeux, ainsi que plus généralement, tous les éléments d'information pertinente sur l'exploitation de l'installation de stockage dans l'année écoulée. »
(Article 42 de l'arrêté préfectoral n° 2002-361-3 du 27 décembre 2002 modifié).*

Vous y trouverez donc des éléments vous permettant de découvrir l'évolution du site au travers des aménagements et suivis réglementaires effectués.



1 – DESCRIPTION GENERALE DE L'ACTIVITE

1.1 LES NOUVELLES OBLIGATIONS ET DECISIONS ADMINISTRATIVES

1.1.1 L'organisation VEOLIA PROPLETE MEDITERRANEE :

L'organisation Région Méditerranée de VEOLIA PROPLETE n'a pas changé au cours de l'année 2012.

L'ISDND du Beynon fait partie de la Direction d'Agence Régionale Provence Alpes, dont le directeur est Christophe LAHOUE.

Plus localement, l'ISDND est rattaché à Michel DALMASSO, directeur d'Agence 04/05. Eric TRINQUIER est responsable d'exploitation de l'ISDND.

1.1.2 Les modifications administratives :

Les derniers arrêtés modifiant l'arrêté d'exploitation de décembre 2002 datent d'août 2010 et sont détaillés dans le bilan d'exploitation de l'année 2010.

La Direction VEOLIA PROPLETE de l'Agence Provence Alpes impose des récolements d'arrêtés préfectoraux 2 fois par an pour assurer la conformité réglementaire de ses sites. Suite à ces récolements, plusieurs articles de l'arrêté préfectoral sont en attente de modification.

Le détail des modifications demandées sont détaillées dans le bilan d'exploitation de l'année 2011. Il s'agit essentiellement de modifications liées à la mise en place d'un nouveau mode de traitement des lixiviats (projet de la valorisation électrique).

La demande de modification est en cours d'instruction.



1.2 LES TRAVAUX ET AMENAGEMENTS REALISÉS

1.2.1 Travaux d'étanchéité et de dégazage :

*Début mai 2012, début des travaux d'étanchéité du casier 3 phase 2. Ces travaux se sont achevés en septembre 2012.

* Réalisation de drains de dégazage sur le casier 3 à partir de début avril 2012 et raccordement au réseau du casier 1 début octobre 2012.

1.2.2 Travaux d'entretien annuels :

* Les travaux de débroussaillage ont eu lieu en juin 2012. La société Acro Service a procédé au nettoyage des abords du site et de la falaise les 03 et 04 mai.

* La deuxième et dernière phase de revégétalisation des casiers fermés (casiers 1 et 2) a eu lieu au 1^{er} trimestre 2012.

*Nettoyage des bassins à lixiviats et des Eaux de Ruissellement Interne (ERI) dès que ceux-ci ont été vides soit en Août 2012.

1.2.3 Bâchage du site en exploitation :

Durant l'année 2012, il a été mis en place des bâches supplémentaires sur l'exploitation.

Ainsi, en augmentant la surface bâchée de l'exploitation, cela nous permet de :

- limiter les envols,
- limiter la production de lixiviats en limitant la percolation de l'eau de pluie au sein du massif de déchets,
- enfin limiter la diffusion de biogaz dans l'atmosphère limitant les odeurs liés à la dégradation des déchets.



1.3 LES EVENEMENTS NOTABLES SURVENUS SUR L'ISDND

1.3.1 Incendies et incidents radiologiques

Il n'y a pas d'incendie ou d'incident radiologique à signaler.

La procédure en cas d'alerte radiologique a été mise à jour en 2009. Le portique de détection à l'entrée du site ainsi que l'appareil portatif ont été vérifiés (contrôle annuel) le 19 mars 2012 par la société Saphymo (*Annexe 1 3 1*).

Incendie :

Notre personnel est formé annuellement à l'extinction des feux (formation « équipier de première et seconde intervention »).

De ce fait nous faisons face à des départs de feux qui sont rapidement maîtrisés et ne nécessitent pas systématiquement l'intervention des pompiers.

1.4 DEMARCHE ISO 14 001

(Annexe 1.4 Certificat ISO 14001)

Comme indiqué dans le précédent rapport d'exploitation de 2011, étant donné que la plupart des sites VEOLIA PROPLETE en région Méditerranée sont certifiés par l'organisme AFNOR, nous avons été audité en 2012 par l'organisme AFNOR.

Le passage à ce nouvel organisme de certification s'est bien passé puisque notre certification ISO 14001 a été renouvelée en date du 21 février 2012.



2 – PARTIE II – SUIVI DE L'ACTIVITE

2.1 LES ENTRÉES DE DÉCHETS SUR LE SITE

2.1.1 Synthèse des déchets entrants :

Pour rappel :

Détails Tonnages 2011

mois	Ordures ménagères	DIB	DIC	Amiante	Refus de tri	Gravats
Janvier	4 785,550 t	254,000 t	101,950 t	1,000 t	57,150 t	16,300 t
Février	4 716,600 t	964,100 t	78,600 t	9,950 t	38,150 t	24,700 t
Mars	5 209,550 t	3 773,100 t	144,700 t	0,000 t	55,600 t	26,500 t
Avril	4 058,950 t	2 420,900 t	299,850 t	1,700 t	48,050 t	18,450 t
Mai	3 935,400 t	3 731,800 t	419,600 t	4,450 t	43,850 t	56,950 t
Juin	3 842,200 t	4 685,900 t	98,600 t	4,000 t	42,950 t	59,800 t
Juillet	4 905,100 t	2 223,050 t	71,650 t	3,900 t	41,350 t	44,400 t
Août	6 055,800 t	4 506,950 t	128,700 t	15,250 t	64,250 t	48,600 t
Septembre	4 308,300 t	2 178,850 t	217,350 t	6,850 t	60,750 t	210,250 t
Octobre	5 185,200 t	1 585,900 t	172,950 t	10,300 t	418,950 t	91,850 t
Novembre	4 284,650 t	3 039,900 t	168,050 t	11,000 t	558,000 t	127,550 t
Décembre	4 186,500 t	419,600 t	0,000 t	3,800 t	49,400 t	184,950 t
sous total	55 473.80 t	29 734.05 t	1 603.00 t	72.20 t	1 478.45 t	910.30 t

mois	Matériaux de couvertures	dégrillages	Fermentescibles	Encombrants	Végétaux et déchets verts	Sables
Janvier	0.00 t	4.900 t	75.200 t	480.35 t	24.00 t	4.650 t
Février	0.00 t	18.300 t	41.350 t	479.95 t	40.45 t	9.250 t
Mars	0.00 t	17.700 t	37.150 t	607.55 t	70.250 t	9.350 t
Avril	851.95 t	14.900 t	54.450 t	715.00 t	99.85 t	16.70 t
Mai	439.45 t	19.000 t	56.750 t	698.20 t	106.80 t	35.400 t
Juin	0.00 t	11.400 t	42.800 t	682.95 t	78.85 t	14.000 t
Juillet	0.00 t	5.550 t	57.800 t	679.70 t	64.45 t	26.500 t
Août	0.00 t	9.950 t	40.750 t	823.50 t	70.65 t	10.550 t
Septembre	0.00 t	0.000 t	55.950 t	720.45 t	71.55 t	11.800 t
Octobre	0.00 t	18.300 t	48.750 t	701.75 t	61.65 t	29.400 t
Novembre	0.00 t	0.000 t	54.000 t	751.55 t	104.90 t	8.100 t
Décembre	0.00 t	23.750 t	55.450 t	640.40 t	27.650 t	9.500 t
sous total	1 291.40 t	143.750 t	620.400 t	7981.35 t	821.050 t	185.200 t



Détails Tonnages 2012

mois	Ordures ménagères	DIB	Amiante	Refus de tri	Gravats
Janvier	4 374.80 t	1 744.00 t	0.00 t	56.350 t	291.700 t
Février	4 422.55 t	2 091.80 t	10.250 t	884.750 t	362.300 t
Mars	4 631.85 t	1 715.50 t	0.700 t	978.150 t	460.950 t
Avril	4 564.00 t	1 775.050 t	3.00 t	1 191.300 t	304.00 t
Mai	5 490.95 t	1 229.75 t	1.450 t	927.350 t	486.600 t
Juin	5 836.65 t	2 137.80 t	7.60 t	1 086.850 t	257.950 t
Juillet	6 259.70 t	2 394.00 t	2.8 t	548.600 t	272.700 t
Août	6 104.050 t	1 630.15 t	0.450 t	962.150 t	270.900 t
Septembre	4 462.35 t	1 469.20 t	0.00 t	442.200 t	188.450 t
Octobre	5 700.30 t	2 950.15 t	7.950 t	206.550 t	481.650 t
Novembre	4 812.900 t	1 111.50 t	8.400 t	178.450 t	589.300 t
Décembre	3 779.90 t	313.700 t	0.300 t	110.850 t	283.500 t
sous total	60 440.00 t	20 562.60 t	42 900 t	7 573 550 t	4 250 00 t

mois	dégrillages	Fermentescibles	Encombrants	Végétaux et déchets verts	Sables
Janvier	11.900 t	59600 t	390.300 t	19.850 t	14.050 t
Février	10.900 t	48.850 t	387.700 t	8.900 t	6.700 t
Mars	13.500 t	51.750 t	527.400 t	78.950 t	9.100 t
Avril	13.350 t	44.450 t	623.600 t	79.950 t	22.950 t
Mai	13.250 t	47.800 t	591.650 t	148.650 t	21.400 t
Juin	16.750 t	60.300 t	667.400 t	134.550 t	19.850 t
Juillet	17.550 t	80.600 t	663.650 t	70.700 t	0.00 t
Août	20.750 t	58.600 t	651.950 t	48.550 t	5.850 t
Septembre	6.00 t	57.350 t	535.250 t	49900 t	6.750 t
Octobre	10.250 t	38.700 t	729.250 t	93.350 t	24.200 t
Novembre	36.950 t	57.500 t	674.800 t	143.650 t	0.00 t
Décembre	27.550 t	61.800 t	484.350 t	23.850 t	0.00 t
sous total	198.700 t	667 300 t	6 927 300 t	900.850t	130.850 t



Nous enregistrons un tonnage total de 101 694 tonnes en 2012, soit 1030 tonnes de plus qu'en 2011 (+ 1%).

Les apports en provenance des Alpes Maritimes, autorisés pour un « *tonnage égal à la différence entre la capacité maximale de 100 00 tonnes et le tonnage des déchets en provenance des Hautes Alpes et communes limitrophes* » représentent, comme en 2010, environ 30% des apports de l'année 2012.

2010 : 30 142 t des Alpes Maritimes pour un tonnage total de 102 302 t

2011 : 30 009 t des Alpes Maritimes pour un tonnage total de 100 663 t

2012 : 30 566 t des Alpes Maritimes pour un tonnage total de 101 694 t

Cependant, hors déchets des Alpes Maritimes, il a été réceptionné sur le site 565 t d'ordures ménagères de moins qu'en 2011 (-2%). En 2011, le tonnage des ordures ménagères avait déjà baissé de -5.39 % par rapport à 2010.

Le tonnage de DIB a augmenté de 50 % dû à l'intégration des déchets Industriel de Chantier dans le tonnage des Déchets Industriels Banals.

Le tonnage de déchets de refus de tri a, quant à lui, augmenté de 338 t (soit + 50%) ce qui avait déjà été le cas en 2011 avec + 6.56 % par rapport à 2010.



Tonnages Hautes Alpes, Alpes Maritimes et communes limitrophes 2011 :

	COMMUNES LIMITROPHES	ALPES MARITIMES	HAUTES ALPES	TOTAL
AMIANTE LIEE	0.00	0.00	72.20	72.20
DECHETS INDUSTRIELS ET CHANTIER	1 845.60	26 811	16 461.35	45 117.95
ORDURES MENAGERES	8 672.15	2 316.25	44 485.40	55 473.80
Total	10 517.75	29 127.25	61 018.95	100 663.95

Tonnages Hautes Alpes et communes limitrophes 2012 :

	COMMUNES LIMITROPHES	ALPES MARITIMES	HAUTES ALPES	TOTAL
AMIANTE LIEE	0.00	0.00	42.900	42.900
DECHETS INDUSTRIELS ET CHANTIER	2703.75	22 718.45	15 788.90	41 211.11
ORDURES MENAGERES	9 357.40	7 847.97	43 234.63	60 440.00
Total	12 061.15	30 566.42	59 056.43	101 684.00

Le total global d'apport de déchets des **communes limitrophes** est en hausse (+15%).

Le total des déchets des **Hautes Alpes** est en baisse (-3.1 %).



2.1.2 Les déchets évacués.

(*Annexe 2.1.2 Déchets évacués*)

Comme expliqué dans les précédents bilans, des bons de refus de déchets sont établis par le contrôleur à déchets et s'en suivent des courriers d'information aux clients concernés. Un tableau récapitulatif est rempli mensuellement, faisant apparaître la provenance des déchets (producteur) et les transporteurs concernés.

Depuis 2008, nous avons choisi de suivre le nombre de répétitions d'apports de déchets interdits considérant qu'un client à « l'année » peut être plus facilement « re sensibilisé » si nécessaire.

En suivant les répétitions, nous pouvons cibler un client « régulier » qui ne respecterait pas les engagements pris lors de l'établissement du certificat d'acceptation préalable à l'admission de ses déchets.

Nous n'avons relevé aucune répétition d'apports de déchets interdits. Cependant des bons de refus ont été établis notamment pour des déchets trouvés dans des bennes de chantier. Comme nous l'avons expliqué dans les bilans des années antérieures, ce type de benne est automatiquement « trié » car ce sont des bennes souvent accessibles aux passants, à disposition de plusieurs corps de métiers et par conséquent, il est difficile de sensibiliser l'ensemble des ouvriers présents sur la durée du chantier.

Les déchets triés, et ceux engendrés par notre activité sont ensuite évacués vers des filières de traitement adaptées.

<u>Quantité évacuées</u>	<u>Produits</u>	<u>Filières</u>
0 tonnes	Pneus*	SEVIA (13)
0.302 tonnes	DTQD*	Spur Environnement (13)
0 tonnes	Lixiviats*	Step de Gap (05)
169.20 tonnes	Concentrats*	Solamat Merex (13)
28.263 tonnes	Boues BGVAP	Spur Environnement (13)
20.45 tonnes	Métaux**	KINTZ (05)

* registre de suivi (détail) en annexes (*annexe 2 1 2 Déchets évacués*).



2.2 LE PHASAGE DU REMPLISSAGE

(Annexes 2.2 cubature casier 1, 2, 3 / Annexes 2.2.1 cubature casier 3)

D'après l'état des lieux réalisé en décembre 2012 (dossier Réf. 03-01qa) par le cabinet Deprecq - géomètre expert à Sisteron-, le cumul des déchets et matériaux de couverture pour l'année 2012 est de 109.742 m³ pour un remplissage total depuis l'ouverture de 793 547 m³ pour les casier 1 et 2 et de 261.865 m³ pour le casier 3.

La capacité totale du site étant de 1 600 000 m³, la capacité restante est d'environ 544 588 m³.

2.3 LA GESTION DES NUISANCES

2.3.1 Synthèse des demandes et observations

Nous avons enregistré de nombreuses plaintes en provenance du quartier des Guilbert à Valenty pour odeur surtout dans la période du mois de Novembre au mois de Mars.

En effet à cette période, généralement les pressions atmosphériques et les températures sont basses favorisant la propagation dans l'atmosphère du dihydrogène sulfuré (H₂S), gaz à l'origine des mauvaises odeurs.

Le responsable d'exploitation se rend sur place pour constater le désagrément, mais, malheureusement, il est fréquent qu'à son arrivée les odeurs ne soient plus perceptibles.

Une réflexion est en cours pour la mise en place d'une nouvelle organisation pour l'enregistrement et le traitement des plaintes pour odeurs.



2.3.2 Les actions visant à la réduction des nuisances olfactives.

La quantité de déchets et leur vieillissement étant plus importants d'année en année, la lutte contre les nuisances olfactives est un point important dans la gestion de notre site.

Quotidiennement, des couches de terre sont mises en place en fin de journée sur les zones exploitées.

De plus, le réseau de collecte des biogaz est mis en place à l'avancement, c'est à dire que, dès que l'exploitation le permet, le réseau est complété afin de réduire au maximum les zones non dégazées.

Enfin, nous avons mis en place en juillet 2012 un canon anti odeur permettant de diffuser dans l'air un produit destiné à détruire les odeurs issues de la dégradation des déchets.

La longueur du casier 3 étant très longue, il est difficile de capter tous le biogaz du massif par les drains mis en place. C'est pourquoi, nous prévoyons de mettre en place un deuxième collecteur qui permettra un meilleur captage des biogaz.

2.3.3 La lutte contre les envois

Notre programme comporte 3 rondes de surveillance minimum par mois. Ces rondes de surveillance peuvent se transformer en campagne de ramassage si nécessaire.

En 2012, ce sont 97 sacs de 100 litres d'envois qui ont été collectés en 50 campagnes.

L'exploitation du casier 3, en contre bas des casiers 1 et 2, a permis de limiter les nuisances dues aux envois.



PARTIE III – GESTION DES EAUX ET BIOGAZ

EAUX ET LIXIVIATS :

Tous les résultats des campagnes réalisées par CAE sont en annexe :
Dossier Annexe 3.1

Ce dossier d'Annexe contient :

- les comptes rendus des 4 campagnes,

Le programme de surveillance des eaux et lixiviats se décompose comme suit :

- 4 campagnes trimestrielles comprenant chacune un contrôle spécifique des rejets des eaux souterraines, des eaux superficielles et des lixiviats.

3.1 GESTION DES EAUX INTERNES DE_RUISSELLEMENT (ERI OU EAUX SUPERFICIELLES)

3.1.1 Description

Ce point de surveillance (bassin de stockage des eaux de ruissellement) doit faire l'objet d'analyses semestrielles portant sur les paramètres mentionnés à l'annexe III de l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 modifié.

Les eaux du bassin de stockage des eaux superficielles doivent faire l'objet d'une mesure trimestrielle du débit, du pH, de la résistivité et des hydrocarbures.

En parallèle, avant rejet, nous relevons en interne pH et conductivité.

3.2.1 Résultats

Les résultats ressortant des mesures réalisées par CAE sur les eaux de ruissellement, sont dans le tableau ci-après.



Annexe
III de
l'AM du
09/09/97
modifié

Arrêté
02/02/98
pour ERI

Bassin Ruissellement

date			27/03/2012	13/06/2012	25/09/2012	05/12/2012
Conductivité	µS/cm		730	798	588	786
Température	°C		11	19.5	14.4	6.3
pH	/	5,5 < pH < 8,5	8.35	8.1	7.75	8.15
Eh corrigé	mv (à 25°)		1370	798	1701	Nm
MES	mg/l	100	Nm	16	nm	250
COT	mg/l	70	Nm	11	nm	8.7
DCO	mg/l	300	Nm	53	nm	27
DBO5	mg/l	100	Nm	5	nm	6
Azote global	mg/l	30	Nm	4.4	nm	7.8
Phosphore total	mg/l	10	Nm	<0.1	nm	0.18
Ind. phénol	mg/l	0,1	Nm	<0.005	nm	0.007
HT	mg/l	10	0.2	nm	<0.2	<0.2
CN libres	mg/l	0,1	Nm	nm	nm	<0.005
Cr VI	mg/l	0,1	Nm	nm	nm	<0.005
fluorures	mg/l	15	Nm	0.28	nm	0.12
AOX	mg/l	1	Nm	0.011	nm	0.018
As	mg/l	0,1	Nm	<0.005	nm	<0.005
Al	mg/l		Nm	0.48	nm	3.6
Cd	mg/l	0,2	Nm	<0.005	nm	<0.005
Cr	mg/l		Nm	<0.01	nm	<0.01
Cu	mg/l		Nm	<0.02	nm	<0.02
Sn	mg/l		Nm	<0.05	nm	<0.05
Fe	mg/l		Nm	0.72	nm	6.7
Hg	mg/l	0,05	Nm	<0.0001	nm	<0.0001
Ni	mg/l		Nm	<0.025	nm	<0.025
Pb	mg/l	0,5	Nm	<0.05	nm	<0.05
Zn	mg/l		Nm	<0.025	nm	0.03
S métaux	mg/l	15	Nm	1.2	nm	10.33

La mesure du pH en 2012 ne montre aucun dépassement de la valeur seuil.

Les températures fluctuent normalement avec les saisons et restent inférieures au seuil réglementaire.

La conductivité augmente progressivement en 2012 sur les 2 premiers trimestres (de 730 µS/cm en mars pour atteindre 798 µS/cm en juin) mais diminue en septembre pour remonter en décembre (786 µS/cm).



Lors des campagnes de 2012, en décembre le paramètre des Matières en suspension observe une valeur supérieure aux critères de l'annexe III de l'arrêté ministériel du 09/09/97 dû à un fort épisode pluvieux juste avant la campagne d'analyse provoquant ainsi la mise en suspension de matière dans le bassin.

Sinon aucun dépassement par rapport aux critères fixés par l'annexe III de l'arrêté ministériel du 9/9/97 n'est observé sur les différents paramètres.

3.2 LA GESTION DES LIXIVIATS

3.2.1 Description

Les lixiviats bruts font l'objet d'analyses trimestrielles conformément à l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 modifié et portant sur les paramètres de l'annexe III.


3.2.2 Production et traitement des lixiviats

Nous avons 2 moyens « permanents » de traitement des lixiviats ; Un traitement en externe, via la Step de Gap et un traitement en interne, le BGVAP, présenté dans les précédents bilans.

Nous avons été autorisé par l' AP du 02 août 2010 N° 2010-214-9 à utiliser ponctuellement le traitement par osmose inverse. Cependant, nous n'y avons pas eu recours, le niveau du bassin de lixiviats ne nécessitant pas la venue de l'unité mobile de traitement par osmose.

Ainsi en 2012, nous avons traité 5485.82 m3 de lixiviats par BGVAP et aucun envoi de lixiviats en STEP.

Nous avons utilisé 1896 m3 en épandage et réinjection.



MOIS	Evacuation en STEP (m3)	Traitement interne BGVAP
JANVIER	0	558.44
FEVRIER	0	510.23
MARS	0	354.99
AVRIL	0	601.27
MAI	0	310.1
JUIN	0	419.85
JUILLET	0	421.47
AOUT	0	320.68
SEPTEMBRE	0	380.39
OCTOBRE	0	480.43
NOVEMBRE	0	496.11
DECEMBRE	0	631.86
TOTAL	0	5485.82

→ Les concentrats sont stockés dans une cuve. Ce sont les résidus liquides issus du traitement des lixiviats.

	JANVIER	FEVRIER	AVRIL	MAI	JUILLET
Nbre de m ³ évacués	25.32	19.94	22.78	26.04	24.02

	OCTOBRE	DECEMBRE	TOTAL
Nbre de m ³ évacués	24.32	26.78	169.20

→ Les boues (particules solides en suspension dans les lixiviats) sont récupérées dans un container filtre afin de finir de les sécher dans des big bags

	Quantité de boues évacuées (T)
JANVIER	2.658
FEVRIER	15.06
MAI	2.545
JUILLET	2.240
OCTOBRE	3.200
NOVEMBRE	2.560
TOTAL	28.263

3.2.3 Résultats

date		Annexe III de l'AM du 09/09/97 modifié		Convention STEP pour lixiviats		Lixiviats			
						27/03/2012	13/06/2012	25/09/2012	05/12/2012
Conductivité	µS/cm					nm	12 480	28 940	8 980
Température	°C					11	17.6	15.6	5.2
pH	/			5,5 < pH <9,5		nm	8.25	7.95	9.1
Eh corrigé	mv (à 25°)					nm	nm	-258	nm
MES	mg/l	100	600			570	88	160	220
COT	mg/l	70				1300	950	3700	530
DCO	mg/l	300	3000			4077	3090	9739	1640
DBO5	mg/l	100	1800			210	440	3510	81
Azote global	mg/l	30				990	660	1372	660
Phosphore total	mg/l	10				nm	2.00	nm	3.30
Ind. phénol	mg/l	0,1				1.00	0.44	2.5	nm
HT	mg/l	10	10			0.2	0.3	nm	Nm
CN libres	mg/l	0,1	0,1			<0.005	<0.05	0.007	Nm
Cr VI	mg/l	0,1	0,1			<0.075	<0.05	<0.05	<0.25
fluorures	mg/l	15,00	15,00			4.5	<0.001	0.68	1.4
AOX	mg/l	1	2			nm	0.89	nm	Nm
As	mg/l	0,1	0,1			0.08	0.05	0.086	0.044
Al	mg/l					0.46	0.25	1.1	0.6
Cd	mg/l	0,2	0,2			0.01	<0.05	<0.01	<0.05
Cr	mg/l					0.5	0.26	0.76	0.2
Cu	mg/l					0.04	<0.02	<0.04	0
Sn	mg/l					0.1	<0.05	<0.1	<0.05
Fe	mg/l					6.2	6.6	2.6	8.2
Hg	mg/l	0,05	0,05			0	<0.001	<0.0001	<0.001
Ni	mg/l					0.43	0.23	0.54	0.16
Pb	mg/l	0,5	0,5			0.1	<0.05	<0.1	<0.05
Zn	mg/l					0.37	0.46	0.23	0.63
S métaux	mg/l	15	15			8.1801	7.8	5.23	10.13



Lors des campagnes de mars et septembre 2012, nous constatons par rapport aux autres campagnes l'augmentation des paramètres suivants :

- la DBO5 ;
- la DCO ;
- le COT ;
- L'azote total ;
- l'indice phénol.

Cependant, les résultats d'analyses ne montrent pas de concentration supérieure aux critères fixés par la convention avec la station d'épuration (STEP) de Gap à l'exception de la concentration en DCO (4077 mg/L en mars et 9739 mg/L en septembre pour une valeur seuil de 3000 mg/L) et de la concentration en DBO5 (3510 mg/L pour une valeur seuil de 1800mg/L) mesurées en septembre 2012.

Pour l'année 2012, nous avons traités les lixiviats uniquement in situ via le BGVAP et nous n'avons pas fait d'évacuation en STEP.

Par contre, les dépassements de la DCO et de la DBO5 constatés peuvent être liés à l'augmentation du COT et azote total (apport de matière organique) et au fait que l'aérateur du bassin de lixiviats était à l'arrêt depuis 48h le jour du prélèvement, limitant ainsi la dégradation des matières oxydables (notamment la matière organique catabolisée par les microorganismes aérobies).

3.3 LA SURVEILLANCE DES EAUX SOUTERRAINES

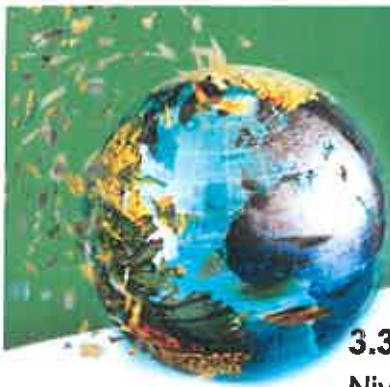
3.3.1 Description

Les points de surveillance sont :

- les 4 piézomètres (1 en amont du site et 3 en aval)
- le fonçage amont
- le bassin à poissons polluo-sensibles
- le torrent du Beynon

Chaque point de surveillance doit faire l'objet d'au moins deux analyses annuelles portant sur les paramètres mentionnés à l'annexe III de l'arrêté du 9 septembre 1997 modifié.

Une mesure du niveau hydraulique doit être effectuée mensuellement sur les piézomètres. Ces relevés sont effectués par une personne du site, tout comme la mesure mensuelle de pH et conductivité sur le bassin à poissons.



3.3.2 Résultats

Niveau hydraulique des piézomètres :
(Relevés réalisés par le personnel du site)

MESURE DU NIVEAU HYDROLIQUE DES PIEZOMETRES				
	Pz 6	Pz 7	Pz 11	Pz 12
JANVIER	31.50	15.86	4.58	14.32
FEVRIER	32.46	15.79	4.80	14.43
MARS	32.50	15.87	4.90	14.75
AVRIL	32.58	15.91	4.95	14.83
MAI	32.65	15.93	4.32	14.92
JUIN	32.67	15.97	4.48	14.96
JUILLET	32.70	15.82	4.62	14.01
AOÛT	32.67	15.74	4.69	14.15
SEPTEMBRE	32.57	15.53	4.62	14.43
OCTOBRE	32.36	15.45	4.68	14.37
NOVEMBRE	32.44	15.39	4.27	14.09
DÉCEMBRE	33.20	16.05	3.15	15.30

Analyses mensuelles pH et conductivité fonçages :
(Relevés réalisés par le personnel du site)

	FONCAGE AMONT				ZONE TEST POISSONS (IDEM FONCAGE AVAL)				OBSERVATIONS
	TEMPERATURE °C		CONDUCTIVITE (µS/cm)	PH	TEMPERATURE		CONDUCTIVIT E (µS/cm)	PH	
	AIR	EAU			AIR	EAU			
JANVIER	4.3	2.1	940	7.20	4.2	2.1	800	7.16	RAS
FEVRIER	-1	3.4	845	7.31	0	3.5	670	7.48	RAS
MARS	16.8	10.3	737	7.32	16.8	10.2	710	7.44	RAS
AVRIL	11	14.2	999	7.128	11	14.3	690	7.39	RAS
MAI	15.2	13.4	858	6.533	15.2	13.4	654	7.12	RAS
JUIN	23.4	19.6	921	7.536	23.4	16.7	749	6.79	RAS
JUILLET	27	17.2	Appareil à l'étalonnage	7	27	18	Appareil à l'étalonnage	7	PH fait avec bandelette
AOÛT	22	16.4		7	22	16.9		7	
SEPTEMBRE	15	13.4	745	7.62	15	14.2	710	7.84	RAS
OCTOBRE	21	14.2	890	8.88	21	11.8	660	7.16	RAS
NOVEMBRE	5	13.7	847	7.10	5	11.9	749	7.39	RAS
DECEMBRE	8	8.2	967	7.13	8	8.5	796	7.58	RAS

Analyses CAE

		Annexe III de l'AM du 09/09/97 modifié	Pz6		Pz7bis		Pz11bis	
date			13/06/2012	05/12/2012	13/06/2012	05/12/2012	13/06/2012	05/12/2012
niveau stat	m							
Côte	m NGF							
Conductivité	µS/cm		794	786	534	600	840	672
Température	°C		15.2	12.9	14.5	14.5	13	12.7
pH	/		7.3	7.15	7.5	7.5	7.9	7.9
Eh corrigé	mv (à 25°)				534	Nm	840	Nm
MES	mg/l	100	<2	7.8	4.8	<2	3.9	11
COT	mg/l	70	0.5	0.5	0.3	2.7	0.6	0.5
DCO	mg/l	300	<10	<10	<10	<10	<10	<10
DBO5	mg/l	100	<3	<3	<3	<3	<3	<3
Azote global	mg/l	30	10	7.8	3	1	2.3	2.4
Phosphore total	mg/l	10	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Ind. phénol	mg/l	0,1	<0.05	<0.005	<0.05	<0.005	<0.005	<0.005
HT	mg/l	10	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	0.1	<0.1
CN libres	mg/l	0,1	<0.05	<0.004	<0.05	<0.005	<0.005	<0.005
Cr VI	mg/l	0,1	<0.005	<0.005	<0.05	<0.005	<0.005	<0.005
fluorures	mg/l	15	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	0.13	0.15
AOX	mg/l	1	<0.1	<0.1	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01
As	mg/l	0,1	<0.004	<0.004	<0.04	<0.004	<0.004	<0.004
Al	mg/l		<0.002	<0.02	0.19	<0.02	0.006	0.23
Cd	mg/l	0,2	<0.004	<0.004	<0.004	<0.004	<0.004	<0.004
Cr	mg/l		<0.005	0.005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005
Cu	mg/l		<0.001	<0.01	<0.01	<0.1	<0.01	<0.01
Sn	mg/l		<0.005	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
Fe	mg/l		0.04	0.05	0.23	0.07	0.1	0.22
Hg	mg/l	0,05	<0.0001	<0.0001	<0.0001	<0.001	<0.0001	<0.001
Ni	mg/l		<0.005	<0.005	<0.005	0.015	<0.005	<0.005
Pb	mg/l	0,5	<0.004	<0.004	<0.004	<0.004	<0.004	<0.004
Zn	mg/l		<0.002	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
S métaux	mg/l	15	0.04	0.055	0.42	0.085	0.106	0.45



Analyses CAE (SUITE)

		Annexe III de l'AM du 09/09/97 modifié	Pz12		Fonçage amont		Bassin poissons (fonçage aval)		Torrent Beynon	
date			13/06/2012	05/12/2012	13/06/2012	05/12/2012	13/06/2012	05/12/2012	13/06/2012	05/12/2012
Côte	m NGF									
Conductivité	µS/cm		591	660	872	838	658	682	647	810
Température	°C		13.8	12.5	14.8	13.3	18.5	7.4	23.5	4.6
pH	/		7.25	7.4	6.7	7.15	8	7.7	8.2	7.5
Eh corrigé	mv (à 25°)		nm	Nm	nm	nm	nm	nm	nm	nm
MES	mg/l	100	<2	5.30	<2	2.8	<2	3.3	<2	<2
COT	mg/l	70	0.3	1.6	6	0.6	1.1	0.7	1.2	1.7
DCO	mg/l	300	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10
DBO5	mg/l	100	<3	<3	<3	<3	<3	<3	<3	<3
Azote global	mg/l	30	2.1	0.65	4.3	3.6	2.1	1.2	0.34	0.27
Phosphore total	mg/l	10	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Ind. phénol	mg/l	0,1	<5	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.05	<0.05
HT	mg/l	10	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
CN libres	mg/l	0,1	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005
Cr VI	mg/l	0,1	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005
fluorures	mg/l	15	<0.1	<0.1	<0.1	0.1	0.21	0.20	0.14	0.14
AOX	mg/l	1	<0.01	<0.01	<0.01	<0.001	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01
As	mg/l	0,1	<0.004	<0.004	<0.04	<0.004	<0.04	<0.004	<0.004	<0.004
Al	mg/l		0.03	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	0.05	<0.02	0.02
Cd	mg/l	0,2	<0.04	<0.004	<0.04	<0.004	<0.04	<0.004	<0.004	<0.004
Cr	mg/l		<0.05	<0.005	<0.05	<0.005	<0.05	<0.005	<0.005	<0.005
Cu	mg/l		<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01
Sn	mg/l		<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
Fe	mg/l		0.05	0.01	<0.01	<0.01	0.03	0.06	0.02	0.04
Hg	mg/l	0,05	<0.001	<0.001	<0.0001	<0.0001	<0.0001	<0.0001	<0.0001	<0.0001
Ni	mg/l		<0.005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005
Pb	mg/l	0,5	<0.004	<0.004	<0.004	<0.004	<0.004	<0.004	<0.004	<0.004
Zn	mg/l		<0.002	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02
S métaux	mg/l	15	0.080	0.010	0.2491	0.1321	0.03	0.11	0.02	0.06

Les valeurs de conductivité sont conformes à celles mesurées lors des précédentes campagnes.

Les résultats d'analyses ne montrent pas de concentration supérieure aux critères fixés par l'annexe III de l'arrêté ministériel du 09/09/97 modifié



Les valeurs du pH sont stables au regard des précédentes valeurs mesurées.

Les résultats ne montrent pas d'altération de l'eau au niveau des fonçages, des piézomètres ou du Beynon.

Début janvier 2013, nous avons missionné le laboratoire ANTEA pour une interprétation des analyses plus précise. Les résultats de cette étude sont en Annexe 3.3.2.

3.4 LA GESTION DES BIOGAZ

3.4.1 Description

Rappel :

Mensuellement, il est effectué au minimum une analyse de la qualité des biogaz au niveau du collecteur principal en arrivée de BGVAP / post combustion et sur chaque tête de drain. Ces analyses mensuelles sont réalisées par le personnel du site, elles nous permettent de régler le réseau et par conséquent, d'améliorer le dégazage du massif.

3.4.2 Les travaux réalisés :

- débit biogaz BGVAP Torchère

En moyenne, le Bgvap utilise 224 m³/h de biogaz (pour 217 m³/h en 2011) et 45 m³/h pour la post combustion

La torchère quant à elle brûle en moyenne 191 m³/h de biogaz (pour 177 m³/h en 2011).

La torchère ne fonctionne pas en continu car selon la richesse du massif (en terme de quantité) le biogaz alimente en priorité le BGVAP pour le traitement des lixiviats.

Nous avons capté environ 2 538 168 Nm³/an de biogaz en 2012.
Le volume de biogaz capté correspond à la somme des volumes de biogaz valorisés en BGVAP : 1 473 576 Nm³ et 1 064 592 Nm³ traités en torchère.



3.4.3 Résultats

Les rapports des campagnes effectuées par la société SOCOTEC sont en annexe 3.4.3

Vous trouverez sur les pages suivantes un tableau récapitulatif des résultats des campagnes d'analyses sur les rejets en sortie de :

- PC (Post Combustion) avec BGVAP
- Torchère



BGVAP PC :

		Seuil	02/04/2012	27/07/2012	01/10/2012	04/12/2012
O2	%		7,5	7,8	11,9	11
Dioxines	pg/Nm ³ eq. NATO	Aucun	8,9			
Poussières	mg/Nm ³	10	0,93	7,9	8,3	5,9
CO2	%		11,8	10,4	7,7	8,9
CO	mg/Nm ³	100	30,8	14,7	96	30
COVT	mg/Nm ³	20	242,6	7,6	143	14,9
HCl	mg/Nm ³	50	18,9	1,3	5,1	9,6
HF	mg/Nm ³	5	<0,437	0,3	1,1	0,6
NH3	mg/Nm ⁴	50	49,6	234	87	1,3
SO2	mg/Nm ³	200	54	3,73	6,8	11,3
Mercure	mg/Nm ³	0.05	<0,0169	0,008	<0,004	<0,02
Cadmium	µg/Nm ³		<0,7	<0,8	<0,8	9,4
Thallium	µg/Nm ³		<2	<0,8	<0,9	<1,2
Somme Cd, Tl	µg/Nm ³	0.05	<0,0028	<0,0016	<0,002	0,009<S<0,012
Arsenic	µg/Nm ³		<1,2	<1	<4	<1
Plomb	µg/Nm ³		<1,2	<6,7	<42,3	25,1
Chrome	µg/Nm ³		75,7	<54,7	41,5	50,1
Cobalt	µg/Nm ³		<4,2	<1,1	<5,9	1,1
Cuivre	µg/Nm ³		15,7	<7,4	<21,3	13,8
Manganèse	µg/Nm ³		<28	<6,5	<52	3
Nickel	µg/Nm ³		<21,7	<48,1	<44,3	8
Vanadium	µg/Nm ³		<1	<0,8	<0,8	<0,6
Somme Sb, As, Pb, Cr, Co, Cu, Mn, Ni, V	mg/Nm ³	0,5	<0,15	<0,1233	<0,18	0,1

Valeurs corrigées à 11% d'Oxygène



Torchère :

		Seuil	02/04/2012	01/10/2012	04/12/2012	02/04/2012
O2	%		10,7	11	11	10,7
Dioxines	pg/Nm ³ eq. NATO	Aucun	1,8			1,8
Poussières	mg/Nm ³	10	9,1	8,1	2,3	9,1
CO2	%		8,9	8,3	7,4	8,9
CO	mg/Nm ³	100	14,4	1,7	12,3	14,4
COVT	mg/Nm ³	20		0	6	
HCl	mg/Nm ³	50	21,1	2,8	0,8	21,1
HF	mg/Nm ³	5	<1,08	<0,8	0,04	<1,08
NH3	mg/Nm ³	50	16,4	32,4	0,2	16,4
SO2	mg/Nm ³	200	12,2	24,4	3,8	12,2
Mercure	mg/Nm ³	0,05	<0,0145	<0,0064	<0,005	<0,0145
Cadmium	µg/Nm ³		<0,4	<0,5	0,9	<0,4
Thallium	µg/Nm ³		<1,1	<0,9	<0,5	<1,1
Somme Cd, Tl	µg/Nm ³	0,05	<1,4	<1	0,6<S<1,4	<1,4
Arsenic	µg/Nm ³		<0,5	<0,9	<3,8	<0,5
Plomb	µg/Nm ³		<0,5	<7,9	30,7	<0,5
Chrome	µg/Nm ³		33,3	<27,6	23,1	33,3
Cobalt	µg/Nm ³		<2,1	<0,7	<0,6	<2,1
Cuivre	µg/Nm ³		<10,7	<3,3	101,6	<10,7
Manganèse	µg/Nm ³		<73,7	<1,1	2,1	<73,7
Nickel	µg/Nm ³		<2,3	<23,1	<9,5	<2,3
Vanadium	µg/Nm ³		<0,5	<0,5	<0,3	<0,5
Somme Sb, As, Pb, Cr, Co, Cu, Fe, Ni, V	mg/Nm ³	0,5	<0,125	0,011<S<0,066	0,16<S<0,17	<0,125

Valeurs corrigées à 11% d'O2



Concernant les résultats des analyses des rejets atmosphériques pour 2012, nous avons observé quelques dépassements de certains paramètres pour lesquels nous avons rédigé une note de synthèse permettant d'expliquer ces dépassements (cf. Annexe 3.4.3.1).

Nous avons également missionné le bureau d'étude Tauw Environnement pour la réalisation d'un bilan matière annuel du BGVAP pour l'année 2012. On note des différences dans les volumes de lixiviats traités et des concentrats évacués. Ces différences sont dues à des erreurs de saisie dans les tableaux transmis à Tauw pour la réalisation de l'étude. Ces différences de saisie sont mineures, cela n'altèrera donc en rien les conclusions de ce rapport qui indiquent que « la concentration en métaux mesurée en Avril 2012 dans les rejets atmosphériques était comprise entre 0.146 et 0.15 mg/Nm³, soit une valeur inférieure à la limite de 0.5mg/Nm³ imposé par l'Arrêté préfectoral du 08 décembre 2006. »(Cf. Annexe 3.4.3.2 : Bilan matière annuel du BGVAP – Année 2012).

PARTIE IV – LES ETUDES

4.1 INSPECTION VIDEO

La dernière inspection vidéo date de juin 2010. L'inspection, qui est maintenant annuelle, a été programmé pour le 14 Août 2012 mais celle-ci n'a pu avoir lieu complètement pour des raisons techniques de faisabilité. En effet, suite à l'aménagement du casier 3, la longueur de canalisation à explorer est trop importante. Nous sommes toujours en recherche d'un prestataire capable d'effectuer la prestation.

4.2 CONTROLE STABILITE FALAISE ET ETAT DES LIEUX

(cf. annexe 4.2.2 contrôle plots)

Le contrôle annuel 2012, de la stabilité de la falaise a été réalisé en janvier 2013 *(cf. annexe 4.2.2 contrôle plots)*. Cette étude ne montre rien d'anormal.



4.3 ETUDE FAUNE FLORE

L'étude **Faune Flore** bi annuelle a été réalisée par la Société ECO MED tout au long de l'année 2011 (voir rapport dans le compte rendu d'exploitation 2011).

La prochaine étude sera réalisée durant l'année 2013.

4.4 AUTRES ETUDES

*** Etude grands corbeaux (Cf Annexe 4.3)**

Dans le cadre de suspicions d'attaques de grands corbeaux sur agneaux, nous avons mandaté le bureau d'études ECO-MED de bien vouloir rencontrer le ou les éleveurs ayant déclaré être victime d'attaques de grands corbeaux sur leur cheptel, afin d'en évaluer l'origine ainsi que les causes, puis, dans la mesure du possible de proposer des solutions pour remédier à ce problème.

Les conclusions de cette étude font apparaître que « les attaques de grands corbeaux sur les agneaux autour du site de l'ISDND du Beynon restent des faits marginaux, à la fois par leur localisation à un périmètre relativement restreint et par leur fréquence, même si tous les cas ne nous ont pas forcément été rapportés.

Il ne faut pas négliger le risque que ces attaques puissent augmenter en fréquence.

Une combinaison des mesures proposées pourrait par contre probablement répondre à la problématique. »

Nous avons donc alors rencontrés l'éleveur victime de ces attaques et nous avons engagé les démarches suivantes afin de limiter l'attractivité de l'ISDND du Beynon et la protection des troupeaux. Pour cela, il a été convenu :

:

- De réduire les surfaces en exploitation afin de diminuer l'attractivité du site et de ses abords ;
- Le renforcement de la protection des troupeaux par la présence de chiens pour garder les troupeaux.



***Le bilan hydrique 2012 a été réalisé début 2013. (Cf. Annexe 4.4.1).**

Ainsi au cours de l'année 2012, il a été soutiré des casiers du site un volume de 7086 m³ de lixiviats.

L'approche théorique conduit à une production globale (avec calcul du bilan "précipitations / évaporation" sur le bassin de stockage) de 7428 m³.

On constate donc que le volume soutiré est inférieur au volume théorique. Cette différence peut s'expliquer :

- d'abord par le domaine de précision du modèle de calcul qui est de l'ordre de 20 %,
- un décalage lié au temps de percolation dans la masse de déchets de la production des derniers mois de l'année.

***Etude Bruit dans l'environnement de l'APAVE réalisée le 11 septembre 2012.**

Nous avons mandaté l'APAVE pour une étude **bruit dans l'environnement**, dont nous avons le rapport en annexe 4.4.2.

« Le mesurage de bruit effectués dans l'environnement de l'installation ISDND du Beynon gérée par Alpes Assainissement (Groupe VEOLIA), en période jour, le 11/09/2012, ont permis de montrer que :

- Les valeurs d'émergences sont conformes en limite des ZER,
- Les niveaux en limite de propriété respectent les critères définis,
- L'activité n'engendre pas de bruit à tonalité marquée.

Les émissions sonores de l'établissement sont donc conformes aux exigences de l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif aux émissions sonores des ICPE. »



CONCLUSION

Via ce compte rendu annuel, nous espérons vous avoir informé clairement sur les aménagements, travaux et études réalisés et vous avoir confirmé à nouveau notre respect des exigences légales concernant le suivi de nos déchets et le contrôle de nos rejets liquides et gazeux.

Ce rapport se veut rédigé dans un esprit de transparence, avec toujours le désir de mettre en avant notre volonté croissante de limiter l'impact de notre activité afin de préserver notre environnement.



Tous les documents ayant servis de support à ce bilan sont consultables dans leur intégralité et sur demande dans nos locaux situés 15 avenue des Alpes ZA de Châteaufieux 05000 Châteaufieux.

(Merci de prendre contact au préalable avec Eric TRINQUIER au 06.74.89.58.51 ou avec Gisèle ARDALA au 04.92.53.64.84))